

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 février 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 010-039/12/BC

■ Approbation d'une convention avec l'incubateur Impulse pour la création d'entreprises
DPEAT 12/7675/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'incubateur inter-universitaire Impulse a été créé dans le cadre de la loi sur l'innovation de 1999. Il fait partie du réseau national RETIS.

Il associe l'université d'Aix Marseille, celle d'Avignon et rejoints ultérieurement par le CEA, CNRS, l'Ecole Centrale Marseille, l'IRD et l'ONERA

Il est soutenu financièrement par le Ministère de la Recherche, le Fond Social Européen et par les collectivités locales.

L'incubateur inter-universitaire Impulse est une structure d'accueil et d'accompagnement aux projets de créations d'entreprises innovantes en liaison avec des laboratoires de recherche et portés par des chercheurs, des étudiants ou des entrepreneurs.

Sa mission consiste à :

- valoriser les résultats de la recherche publique française en les transformant en entreprises
- innovantes,
- apporter un soutien aux projets innovants issus de la recherche,
- favoriser la création d'entreprises et d'emplois.

Environ 40 % des projets incubés concernent les sciences de la vie et santé, 40 % sont issus des sciences et technologies de l'ingénieur, 15 % des sciences et technologies de l'information et de la communication et 5 % des sciences humaines et sociales.

L'incubateur peut affecter une aide financière de l'ordre de 30 000 à 40 000 euros sur les projets qu'il accompagne. Parmi ces projets de création, on retrouve de belles réussites, notamment Oz Biosciences, Synprosis, Prorentsoft, Qualissima, Uratek, Ekkyo, Graftys, ou encore Protomed.

L'incubateur Impulse propose un accompagnement personnalisé :

- un pool d'experts au service des porteurs de projet,
- un financement au risque flexible et partenarial,
- des formations à l'entrepreneuriat dédiés,
- une mise à disposition de ressources et moyens.

L'incubateur Impulse est un maillon essentiel dans la chaîne de l'innovation que cultive la Communauté Urbaine. Situé en aval des laboratoires de recherche, il se positionne en amont du dispositif pépinière que MPM développe tant avec Grand Luminy sur la thématique biotech, qu'avec Marseille Innovation sur les sciences pour l'ingénieur et le multimédia.

Depuis sa création, l'incubateur Impulse a investi plus de 6,3 millions d'euros dans l'accompagnement de 116 projets donnant lieu à la création de 91 entreprises innovantes pour près de 500 emplois directs et 109 millions d'euros d'investissement privé cumulé sur ces entreprises.

L'investissement annuel est de l'ordre 700 000 euros à 800 000 euros pour 10 à 12 nouveaux projets.

Durant l'année 2011, 11 entreprises ont été créées pour 50 emplois. Comme les années précédentes un cycle de demi-journées d'information a pu être mis en œuvre sur des thèmes liés au JEI, loi sur l'innovation, négociation, etc. La fréquence de ces demi-journées est d'une fois par mois.

En plus de ces animations réservées aux incubés, l'incubateur a pu déployer une série d'actions sur le territoire :

- Les rencontres d'Impulse,
- De la valorisation à la protection de l'innovation,
- Les dispositifs de soutien à la création et au développement des entreprises innovantes,
- Journée, sciences et création d'entreprises,
- Le FOCEEN – Ecole centrale Marseille,
- Le ISMIN – Ecole des Mine de Saint-Etienne.

En 2012, le cœur de métier de l'incubateur restera :

- l'accompagnement des projets intégrés en 2011,
- la sensibilisation et l'information auprès des universités et établissements de recherche,
- la sensibilisation, formation et information auprès des porteurs de projet.

Par ailleurs, les actions d'animation de l'année 2011 seront reconduites, et l'intégration d'une dizaine à une quinzaine de nouveaux projets de création d'entreprises et de leur accompagnement est prévue.

Le budget prévisionnel 2012 est 745 000 euros

BUDGET PREVISIONNEL 2012 (en €) Nouvelle Présentation du Budget			
<i>Budget sur une base de l'intégration de 32 Projets de 2010 à 2012 soit environ 10 projets sur 2012</i>			
BUDGET 2012 - DEPENSES		BUDGET 2012 - RESSOURCES	
1) Charges de personnels			
Masse salariale brute			
Assistante de gestion, 3 personnels accompagnants, une chargée de mission et un Directeur	240 000		
Charges associée à la masse salariale		Ministère de la Recherche	175 000
Charges liées aux personnels	139 000	Région Provence Alpes Côte-d'Azur	99 000
		Conseil Général 84	20 000
2) Charges hors personnels			
Loyer et charges	42 000	Conseil Général 13	90 000
Fournitures, gims, retis, assurances, etc.	2 000	Communauté Marseille Provence Métropole	10 000
Maintenance et matériel informatique	5 000	Communauté du Pays d'Aix	10 000
Matériel & Mobilier	1 000	Cotisation des membres	64 000
Honoraires Qualité	3 000	Fonds européens (FEDER)	150000
Honoraires divers et cotisations	7 000	Fonds propre (ROI)	102000
Honoraires comptables et CAC	25 000	Ville de Marseille	25 000
Déplacements	15 000		
Missions réceptions	15 000		
Promotion et communication	12 000		
Formations interne	5 000		
3) Charges directes et indirectes projets			
Sous-traitance tertiaire aux projets	210000		
Expertises, veille & permanences	12000		
Opération stage	3000		
Opération bureaux temporaires	9000		
TOTAL	745 000		745 000

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/214/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création d'entreprises à partir de la recherche publique.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'incubateur Impulse.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI